

## INFORMATIONS DÉLÉGUÉS ET ARBITRES

### PRINCIPALES MODIFICATIONS RÉGLEMENTAIRES 2016

#### 1 - SUR LES ASPECTS GÉNÉRAUX

##### **1.1 - Clarification sur les aspects tranche d'âges, catégorie, licence (article 12.2)**

La catégorie (de licence) prend en compte le surclassement, qui est le même quel que soit la spécialité. Pour les sportifs de haut niveau, la catégorie de licence est choisie par la DTN.

##### **1.2 - Critères de participation aux compétitions liées à la licence (article 12.4)**

- Compétition individuelle : le coureur participe à ces épreuves dans sa catégorie de licence, sauf en cas de course de sélection, sur demande de la DTN.
- Compétition en relais : le coureur participe à ces épreuves en fonction de son âge.
- Pour les circuits de couleurs des courses de niveau régional et départemental, la notion de catégorie et catégorie de licence disparaît. Les coureurs sont inscrits par un responsable du club sur un circuit correspondant à leur niveau de compétences.

##### **1.3 - Clarification sur les surclassements**

Pour les licenciés non-inscrits sur listes ministérielles, le certificat médical de surclassement doit être envoyé au secrétariat fédéral (ou au médecin fédéral en cas de double surclassement) pour être traité en même temps que la demande de licence

##### **1.4 - Précision sur le statut des experts régionaux**

Le contrôleur de circuits régional peut être interne ou non à la structure organisatrice. Dans le cas où le traceur en formation appartient à la structure organisatrice, le contrôleur est extérieur.

##### **1.5 - Validation de course, annonce et délais d'inscription**

- Les manifestations supports du WRE sont validées avant le 30 juin de l'année N-1 (à la place du 30 décembre).
- Pour les courses du groupe national, l'annonce de course doit être validée et envoyée au secrétariat fédéral par le délégué fédéral.
- Harmonisation des dates de limites d'inscriptions aux manifestations fédérales : 16 jours avant la compétition pour les championnats de France moyenne distance jeunes/élites, longue distance et relais de catégories.

##### **1.6 - Demande de dérogation (chapitre XI)**

Sont intégrés dorénavant suivant la nature de la dérogation les avis du délégué et de la ligue.

« Toute demande de dérogation concernant une course doit être adressée au secrétariat fédéral ([contact@ffcorientation.fr](mailto:contact@ffcorientation.fr)) avec l'avis circonstancié du délégué national. »

« Toute demande de dérogation concernant une qualification doit être adressée au secrétariat fédéral par le président du club, avec avis de la ligue régionale au moins un mois avant la date limite d'inscription. »

### 1.7- Déclaration des cartes

Cet aspect met en exergue l'importance d'avoir un patrimoine cartographique référencé à jour pour démontrer au ministère notre réelle activité en matière d'aménagement du territoire. Le règlement des compétitions précise dorénavant que :

- article 14.2.2 : « *Tout organisateur qui déposera un dossier de candidature à l'année N pour une compétition de niveau national et international, mais qui n'a pas déclaré les cartes antérieures, ne se verra pas attribuer les compétitions pour lesquelles il s'est porté candidat (plus de dérogation).* »
- règles spécifiques de la CO à pied chap.2 : « *Les cartes de compétitions déclarées doivent comporter le cartouche avec le numéro attribué par le référent cartographique (voir règlement cartographique).* »

## **2 - SUR LES FORMATS DE COURSE**

### **2.1 - Compétition individuelle pédestre**

Clarification sur les échelles et intervalles de départ sur le format longue distance pédestre

- échelle 1/15000 pour H/D18A, 20E et 21E et conseillé pour H/D20A, 21A et 35
- échelle 1/10000 conseillée pour autres catégories
- départ 3 minutes pour les élites, 2 minutes pour les autres

Des dédoublements de circuits ont été ajoutés sur les nationales et championnats de France pour éviter des plages de départ trop larges (article 3.4).

Course à étape

Ajout d'un chapitre O'France précisant les modalités générales de ces épreuves.

### **2.2 - Compétition par équipes pédestre**

Championnat de France de relais de catégories

Les principales modifications sont à noter sur ce format avec, en particulier, un accès ouvert pour l'ensemble des catégories vétérans à la catégorie H/D21.

- Article 7 : « *Tout coureur des catégories à partir de D/H35 peut être inscrit dans une catégorie inférieure de son choix jusqu'en catégorie H/D21.* »
- Article 7 : « *La catégorie H/D16 peut-être inscrite en H/D18.* »
- Article 7 : « *La catégorie H/D18 et H/D20 peut-être inscrite jusqu'en catégorie H/D 21.* » (idem pédestre et VTT)
- Article 7.2 : « *Équipe de trois pour le relais des catégories H16 et H20 au lieu de deux.* »

Une volonté supplémentaire d'ouverture avec des possibilités pour les clubs de créer des relais de couleur :

- Article 7.3 : « *Hors championnat, l'organisateur doit prévoir quatre relais de couleur open (en remplacement des équipes open de clubs). Les panachages de clubs sont autorisés sur ces relais.* »

Championnat de France des clubs pédestre

- Article 8.3 : « *Le coureur surclassé peut concourir dans sa catégorie de licence ou dans la catégorie de sa tranche d'âge.* »

Championnat de France des clubs de CO à VTT

Les critères de constitution de l'équipe ont été modifiés, article 5.3.1 :

- « *1 jeune homme ou dame (de 13 à 17 ans)* »
- « *1 dame de 13 ans ou + (cumul avec dame jeune possible)* »
- « *au maximum 2 hommes entre 18 et 39 ans* »

et une restriction introduite pour les H/D14 qui n'ont pas le droit de faire les parcours violet.

### **2.3 - Raids multisports**

Ajout d'un règlement sur les raids multisports.

### **2.4 - Course d'orientation à VTT**

- Poste de contrôle : est précisé dans l'article 3.4 que l'écart entre deux postes ne doit pas être inférieur à 50 mètres.
- Qualification sprint : sont qualifiés les sportifs en groupe France de CO à VTT pour l'année en cours, plus les 25 autres meilleurs coureurs au CN dans les catégories concernés au 31/12 de l'année N-1.
- Circuits et temps de course : la forme des tableaux a été mise en adéquation avec le pédestre.
- Ajout d'une épreuve mass-start

## 2.5 - Course d'orientation à ski

- Circuits et temps de course : la forme des tableaux a été mise en adéquation avec le pédestre.

# INFORMATIONS CONTRÔLEURS DES CIRCUITS

Le bulletin des experts n°1 avait mis en exergue le contrôle des normes ISSOM liées au format sprint. Nous avons souhaité, dans ce second numéro, mettre en exergue les normes ISOM qui nécessitent, de la part du contrôleur des circuits, une vérification, tout aussi attentive, du travail réalisé par le cartographe.

## Vérification des normes ISOM

Rappelons, en préambule, que la norme ISOM, édictée par l'IOF, concerne les cartes au 1/15000 et au 1/10000, ces dernières n'étant que des agrandissements de cartes au 1/15000.

### 1 - LES CONSTATS

Les exemples émanent de cartes de niveau national.

#### 1.1 - Non-respect de l'écart entre des symboles d'une même couleur

Les dimensions minimum doivent être respectées car elles sont basées à la fois sur les technologies d'impression et le souci de la lisibilité. Dimensions minimum à l'échelle 1/15 000 :

- intervalle entre deux lignes fines de même couleur (brun ou noir) = 0.15 mm
- intervalle minimum entre deux traits bleu = 0.25 mm



Fig. 1

Fig. 2

Fig. 3

Fig. 4

Fig. 5

Fig. 1 : petite dépression presque invisible dans rentrant, courbes intermédiaires qui touchent courbes maitresses

Fig. 2 : courbe intermédiaire touche courbe maitresse, petite dépression touche courbe intermédiaire, tirets de pente se touchent

Fig. 3 : buttes en contact avec courbes de niveau

Fig. 4 : rochers en contact entre eux et avec les murs

Fig. 5 : nombreuses courbes qui se touchent

#### 1.2 - Non-respect des surfaces minimales

Les dimensions minimum doivent être respectées car elles sont basées à la fois sur les technologies d'impression et le souci de la lisibilité. Dimensions minimum à l'échelle 1/15 000 :

- bleu, vert, gris ou jaune plein = 0.5 mm<sup>2</sup>
- trames de points noir = 0.5 mm<sup>2</sup>
- trames de points bleu, vert ou jaune = 1.0 mm<sup>2</sup>

Rappelons également que les zones hachurées doivent comporter au moins deux hachures, la ligne pointillée minimale doit comporter au moins deux points, la ligne de tirets minimale doit comporter au moins deux tirets.

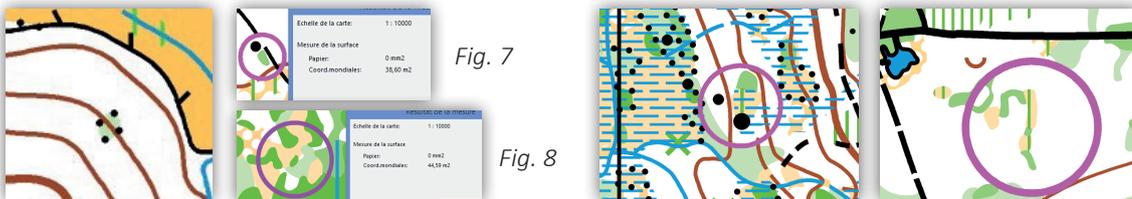


Fig. 6

Fig. 7

Fig. 8

Fig. 9

Fig. 10

Fig. 6 : le nombre de pointillés n'est pas respecté, la surface de vert étant trop petite

Fig. 7 - Fig. 8 : surfaces indiquées par le logiciel 38,6m<sup>2</sup> et 44,59m<sup>2</sup> alors que la surface minimale au 1/10000 d'une couleur est de 0,75mm<sup>2</sup> soit 75m<sup>2</sup> sur le terrain

Fig. 9 - Fig. 10 : la zone hachurée ne comporte qu'un seul trait vert

### 1.3 - Des aberrations



Fig. 11

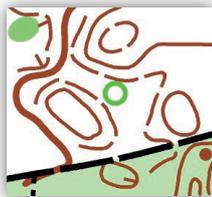


Fig. 12



Fig. 13



Fig. 14

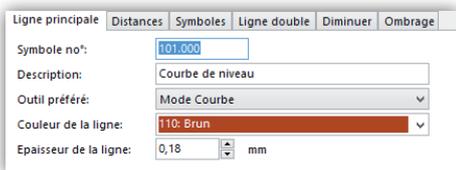
Fig. 11 : cette interprétation est impossible ! Une courbe a disparu !

Fig. 12 – Fig. 13 : le non-respect de la règle du nombre de courbe de forme entre deux courbes : une seule est tolérée. L'excès de courbes de forme nuit à la lisibilité.

Fig. 14 : que de courbes de niveau perdues ou qui se rejoignent où bon leur semble !

### 1.4 - Non-respect de la taille des symboles

Beaucoup trop de symboles sont « manipulés » et particulièrement réduits pour permettre de les « caser » parmi les éléments situés à proximité. Comme précisé dans le chapitre 1.1, leur taille a été étudiée pour permettre une parfaite lisibilité par le coureur. Il est donc interdit de changer leur taille. Soyez alertés par une légende « bidouillée » qui multiplie le nombre de symboles. La légende proposée dans OCAD respecte la norme et doit être employée sans modification (sauf nécessités de symboles dues à la mise en page).



Dans le cas ci contre, une carte à l'échelle 1/10000, l'épaisseur de la courbe de niveau doit être de 0,21mm alors que le logiciel annonce 0,18mm ?

### 1.5 - Un manque évident d'application au dessin



Fig. 15



Fig. 16



Fig. 17



Fig. 18



Fig. 19



Fig. 20

Fig. 15-16-17 : ne garder que la couleur bistre, en cachant les autres symboles, permet de bien détecter les défauts de dessin

Fig. 18-19 : superposition de symboles (2 falaises, 2 murs, 2 dépressions ?)

Fig. 20 : des bizarreries !

Tous ces exemples ne sont qu'une infime partie de ce qui a été constaté cette année. Cet aspect montre de la part de certains cartographes un manque de rigueur et/ou une méconnaissance qui ne permet pas une application, stricto sensu, de la norme.

Pour garantir la lisibilité des cartes, l'ISOM 2000 demande d'appliquer les techniques de généralisation que souvent les cartographes oublient préférant opter pour une représentation de tous les éléments pour éviter tous reproches. Cette approche inexacte nuit fortement à la lisibilité. Pour le cartographe, il s'agit de déterminer quels détails doivent être cartographiés et comment les représenter sur la carte.

L'ISOM 2000 précise que pour réaliser cet objectif, le cartographe doit avoir recours à :

- **une généralisation sélective**, c'est la décision de représenter tel ou tel détail et élément sur la carte ;
- **une généralisation graphique**, qui peut grandement influencer la clarté d'une carte. La simplification, le déplacement et l'exagération sont utilisés dans ce but. La lisibilité exige que la taille des symboles, l'épaisseur des lignes et les espacements des lignes soient basés sur la perception d'une vue normale en lumière du jour.

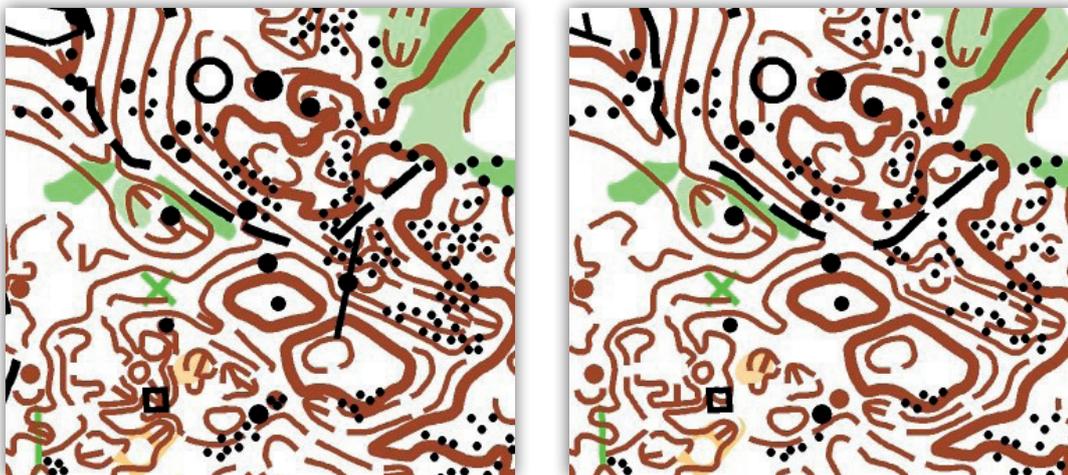


Deux considérations importantes sont à prendre en compte :

- **l'importance de l'élément pour le coureur,**
- **son influence sur la lisibilité de la carte.**

Ces deux considérations seront parfois incompatibles mais **l'exigence de lisibilité ne doit jamais être relâchée au profit de la reproduction sur la carte d'un excès de détails.**

**L'aptitude au choix de l'itinéraire n'a donc plus aucune utilité si la carte n'est pas une image fidèle du terrain, si elle est inexacte ou difficile à lire.**



*La technique de généralisation et un dessin de qualité améliorent fortement la lisibilité de la carte.*

## **2 - TUTORIEL POUR LA VÉRIFICATION DES NORMES**

Au regard des constats que nous avons réalisés, lors du bulletin de liaison n°1, sur le respect de la norme ISSOM et dans ce numéro 2 sur la norme ISOM, il nous a semblé utile de vous proposer un tutoriel afin de contrôler la taille des symboles utilisés suivant la norme et l'échelle utilisées. La procédure, présentée ci-dessous, demande une connaissance, à minima, du logiciel OCAD. Elle est réalisée sous Ocad10 mais le principe est valable sur les versions 9, 11 et au-delà.

### **2.1 - Principe**

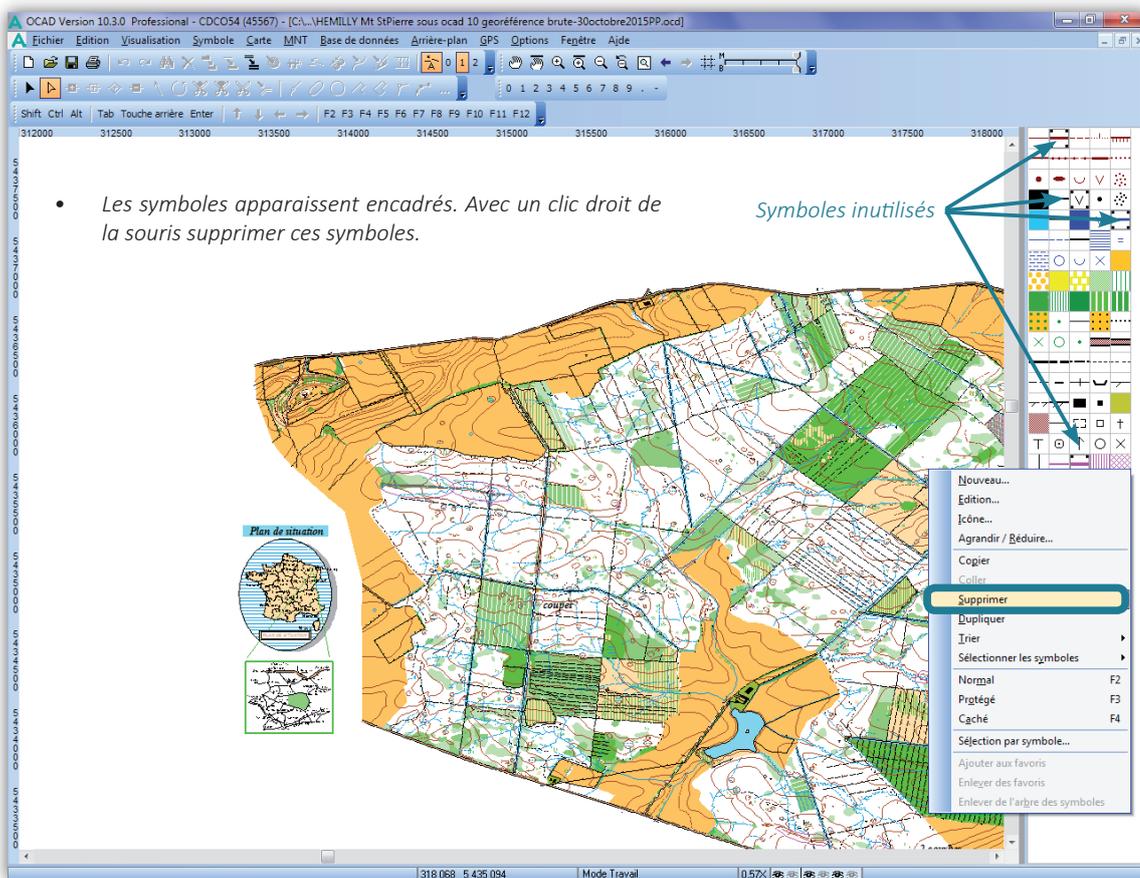
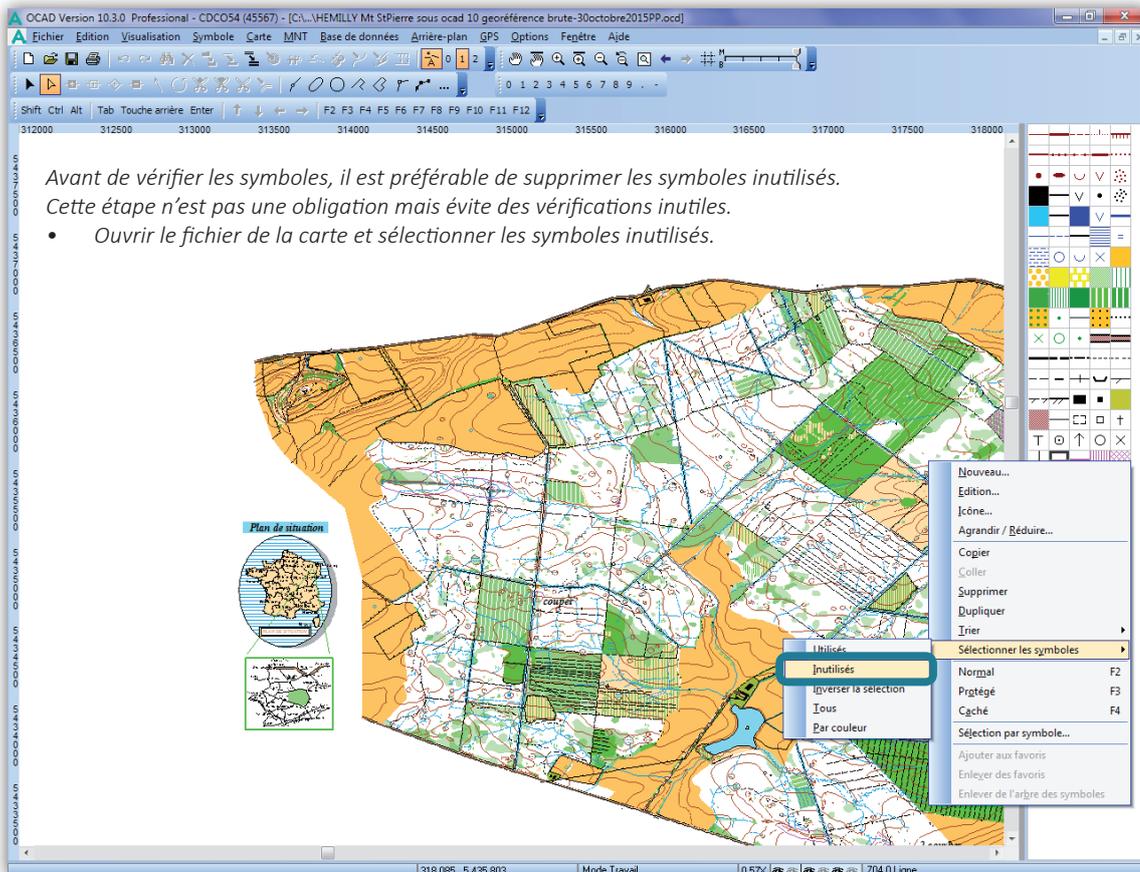
Il s'agit, dans OCAD, de mettre en arrière-plan un fichier test de la carte à vérifier et comparer ainsi les symboles utilisés. La vérification se réalise en conformité avec les échelles autorisées par la norme considérée. Exemple : 1/10000 ou 1/15000 pour ISOM, 1/5000 ou 1/4000 pour la norme ISSOM.

La méthode se déroule en six étapes :

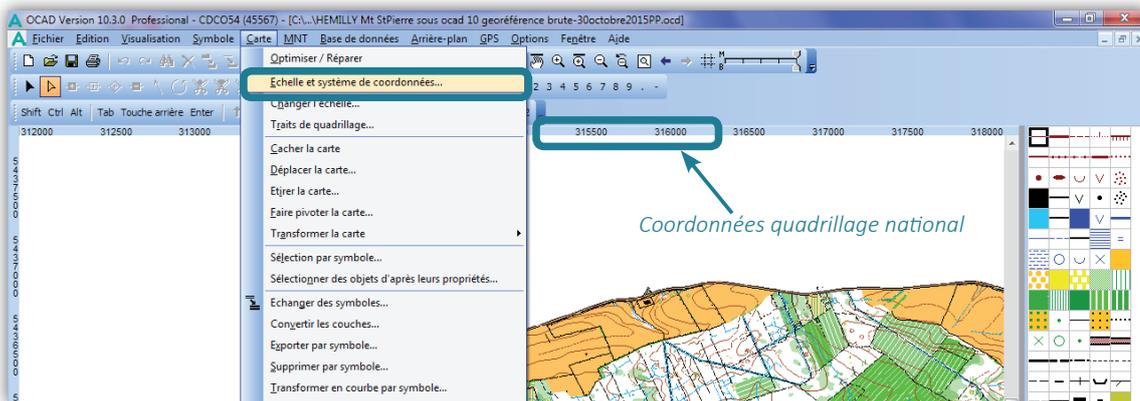
1. Ouverture de la carte à vérifier et suppression des symboles inutilisés
2. Vérification du quadrillage et définition de la zone test
3. Préparation du fichier test
4. Mise en arrière plan du fichier test
5. Vérification des symboles
6. Vérification des surfaces et lignes

## 2.2 - Les étapes

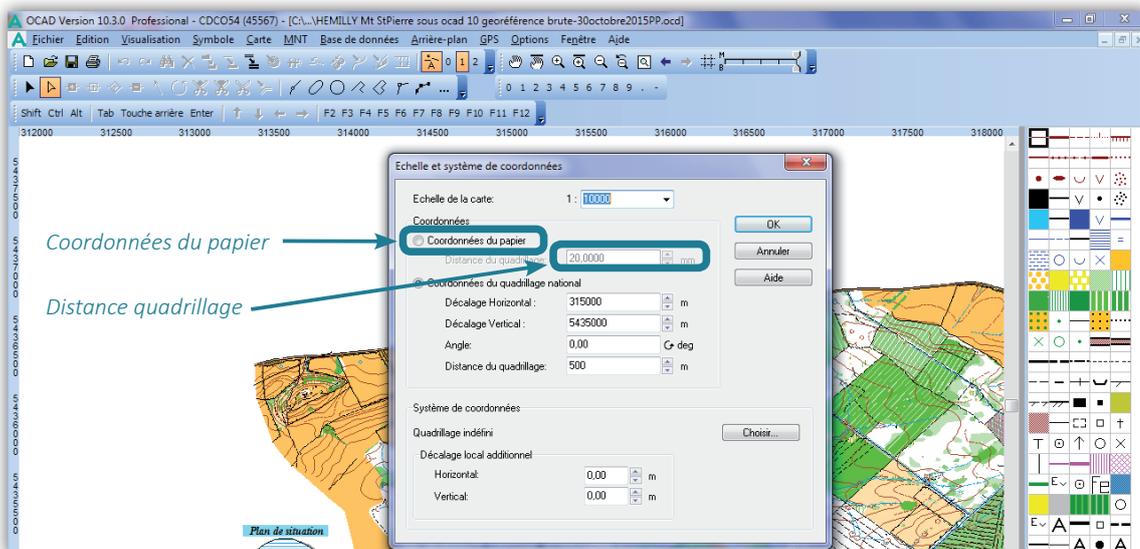
### 2.2.1 - Étape 1 : ouverture de la carte à vérifier et suppression des symboles inutilisés



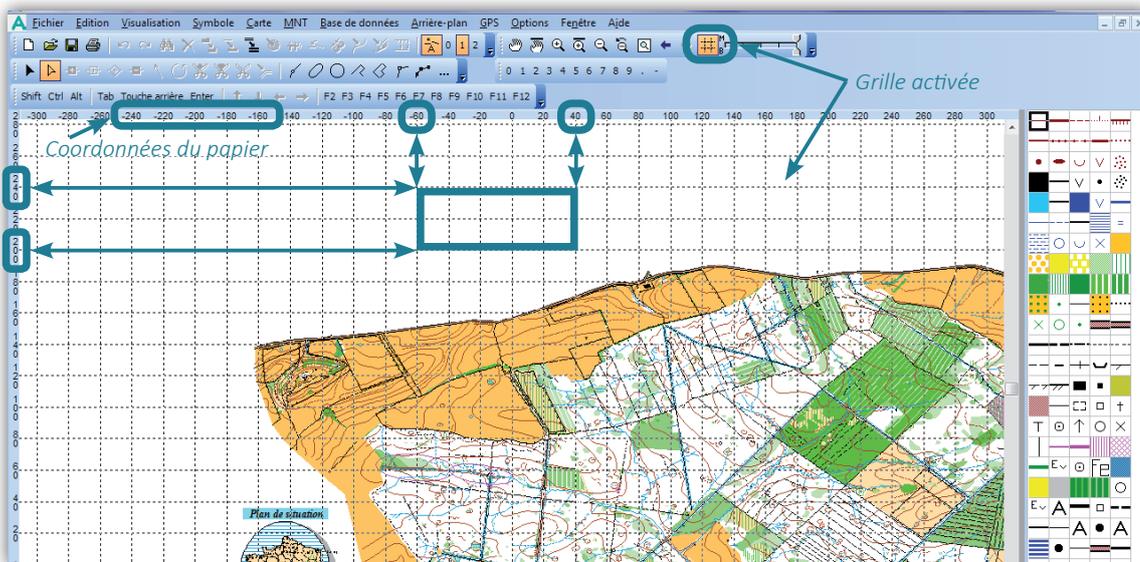
### 2.2.2 - Étape 2 : vérification du quadrillage et définition de la zone test



Le fichier peut être en coordonnées quadrillage national ou coordonnées papier. Pour plus de commodités, il est préférable d'être en coordonnées papier. Pour modifier les coordonnées quadrillage national, aller dans carte puis échelle et système de coordonnées.



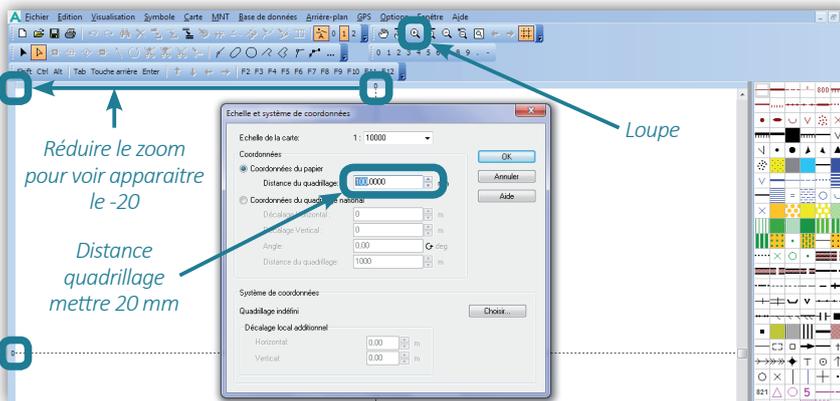
Une fenêtre apparaît. Cocher coordonnées du papier. Vérifier la distance du quadrillage de manière à avoir 20 mm puis faire Ok. Ceci permettra de mieux définir l'emplacement de la zone test.



Les coordonnées papier apparaissent et en sélectionnant la grille, le quadrillage devient visible.

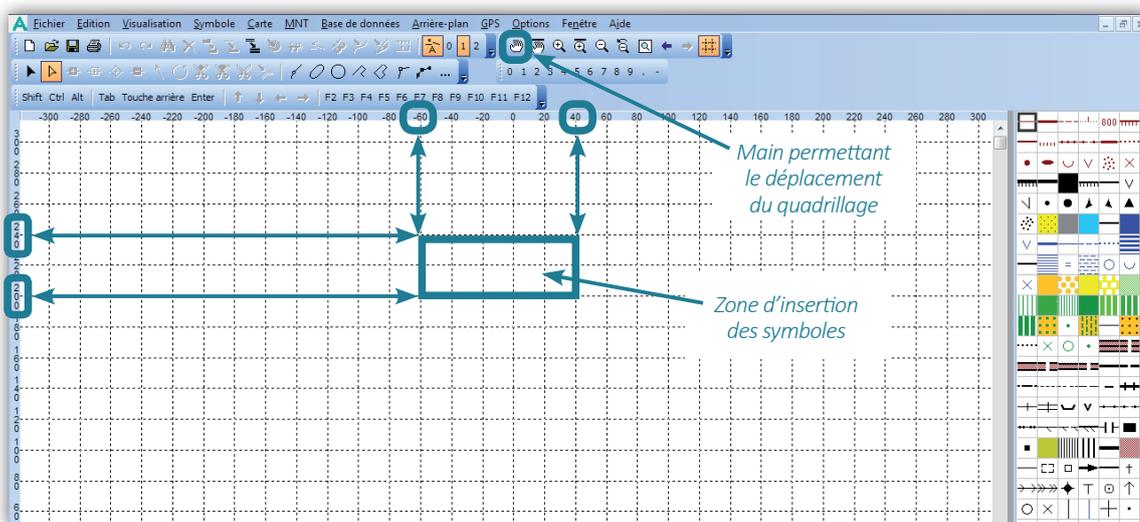
- Définir la zone à tester et noter le quadrillage. Dans le cas ci-dessus : 240/-60, 240/40 pour le haut de la zone et 200/-60, 200/40 pour le bas de la zone.
- Garder le fichier ouvert où éventuellement l'enregistrer sous un nom différent de l'original pour sauvegarder cette opération.

### 2.2.3 - Étape 3 : préparation du fichier test

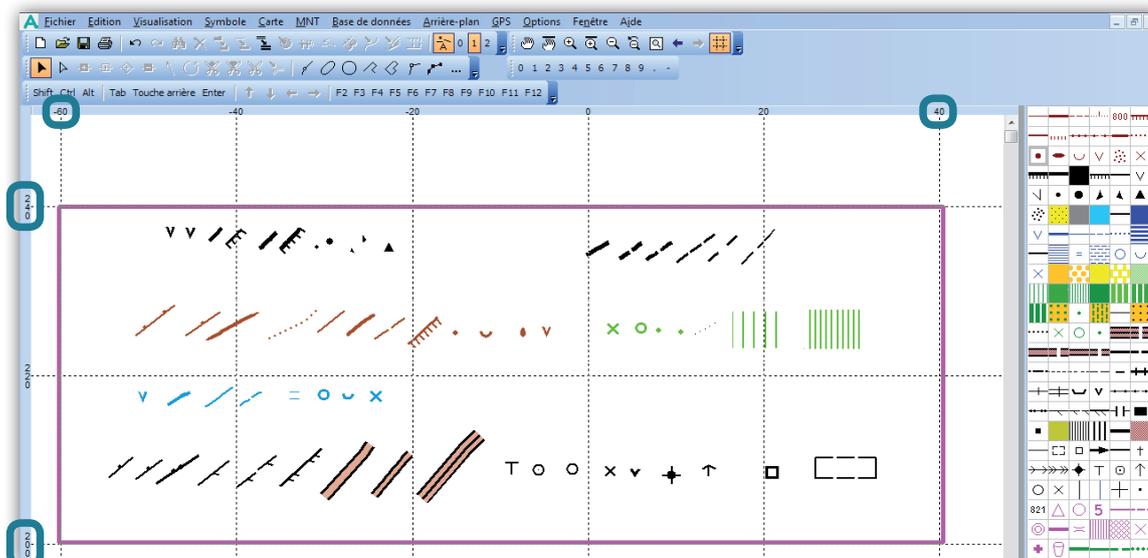


Dans l'exemple, l'échelle utilisée est 1/10000.

- Ouvrir un nouveau fichier OCAD à l'échelle 1/10000 et mettre le même quadrillage papier que le fichier à vérifier. Attention, par défaut, à l'ouverture, la distance quadrillage est 100 mm. Comme à l'étape 2, la distance choisie est de 20 mm, il est nécessaire de la mettre en adéquation.
- Réduire le zoom avec la loupe pour voir le même aperçu qu'à l'étape 2.



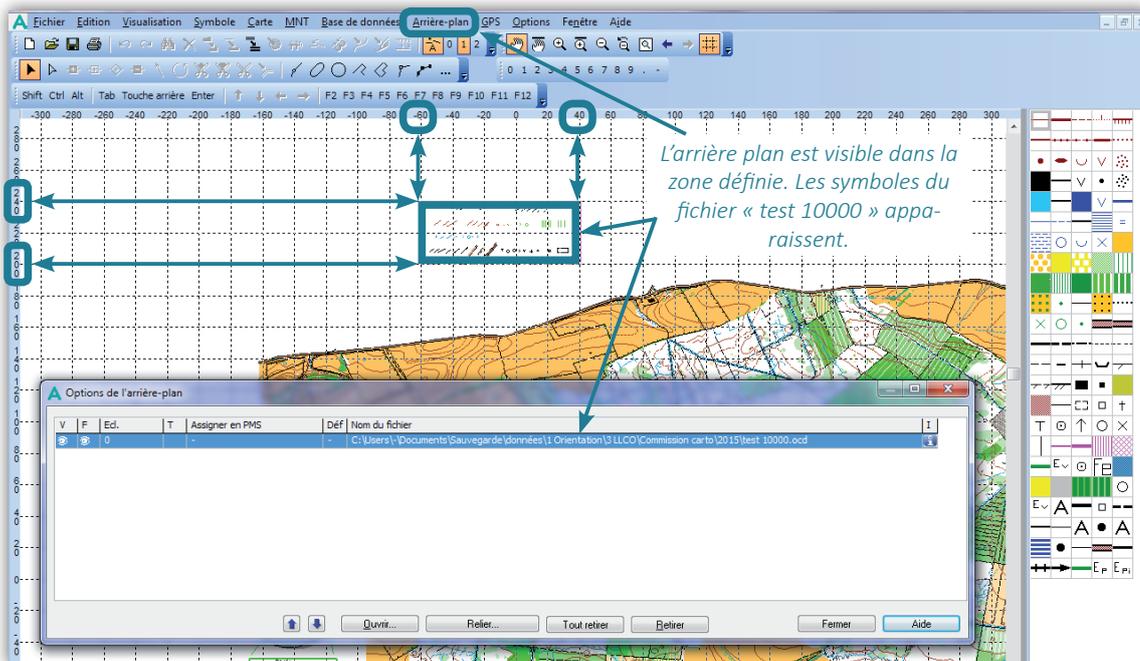
- Si besoin déplacer le quadrillage pour avoir le même aperçu à l'écran qu'à l'étape 2 avec l'outil OCAD (icône représentant une main). Vous retrouvez ainsi la même zone qu'à l'étape 2.
- Enregistrer ce fichier sous le nom « test 10000 » dans le même répertoire que le fichier à vérifier.



- Dans la zone définie, mettre tous les symboles à vérifier. Au besoin faire un zoom.
- Les symboles peuvent être mis suivant un thème ou par couleur.
- Enregistrer le fichier.

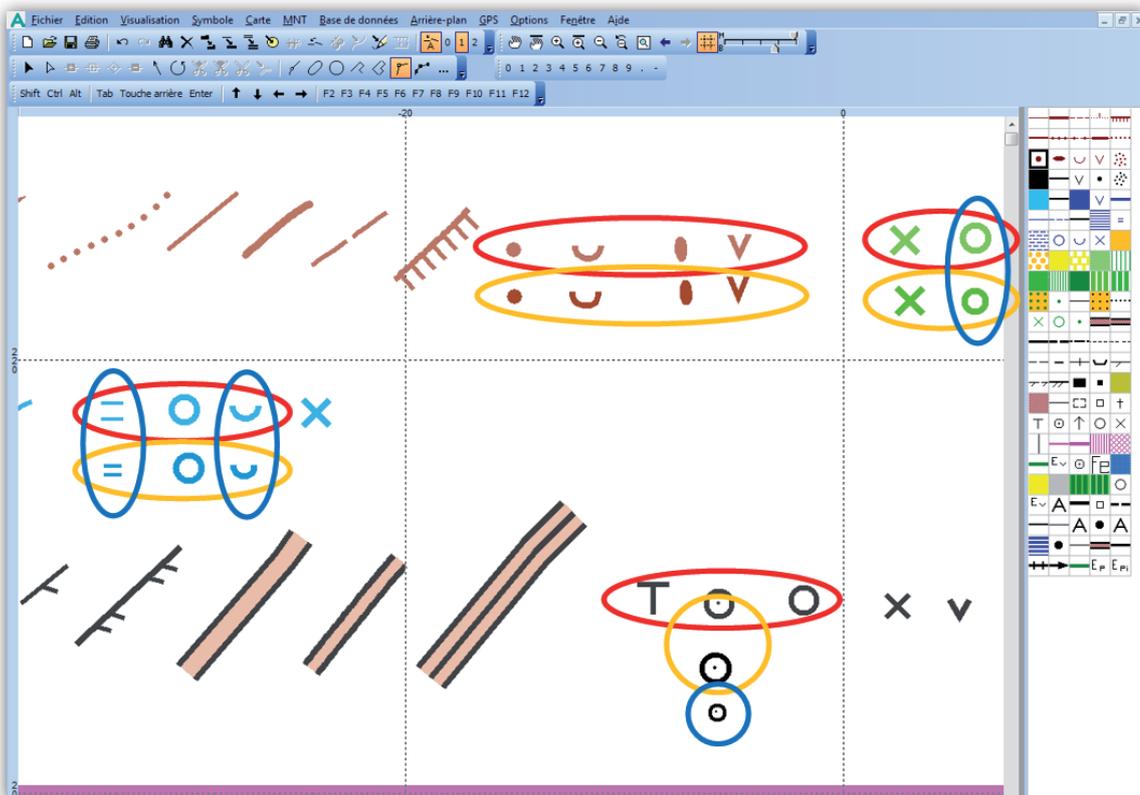


### 2.2.4 - Étape 4 : mise en arrière plan du fichier test



- Revenir au fichier à vérifier et ouvrir en « arrière plan » le fichier créé « test 10000 ».
- L'arrière plan apparaît dans la zone préalablement définie.

### 2.2.5 - Étape 5 : vérification des symboles



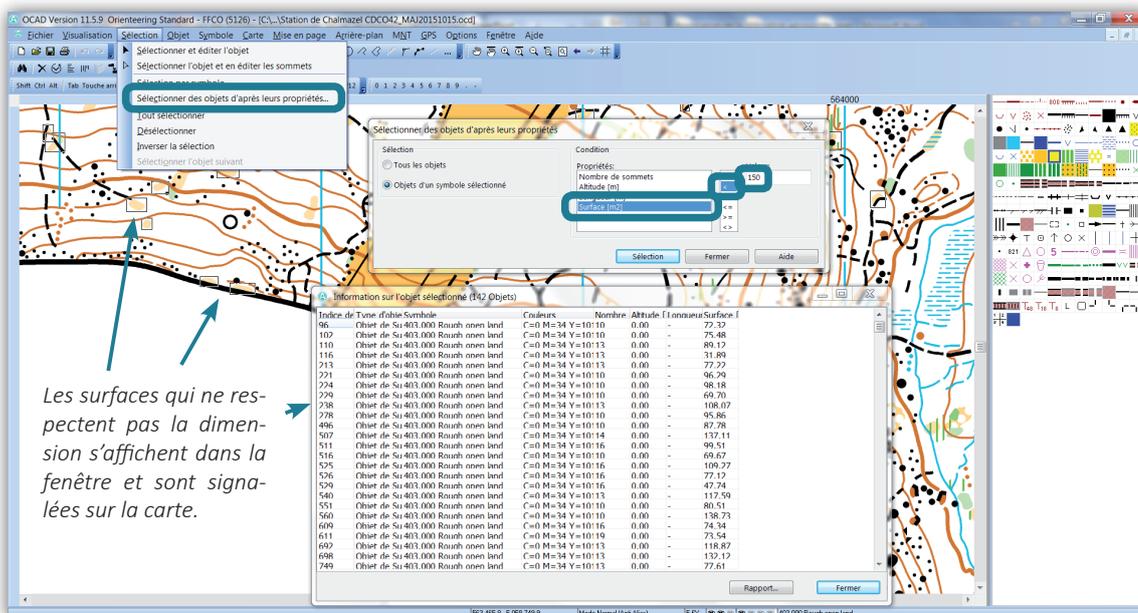
- Mettre les symboles à comparer dans la zone définie à côté de ceux du fichier en arrière plan.
- Faire un zoom pour voir les écarts éventuels de taille des symboles.
  - **En rouge** : les symboles corrects en arrière plan du fichier « test 10000 ».
  - **En jaune** : les symboles de la carte à vérifier.
  - **En bleu** : les symboles incorrects détectés.

### 2.2.6 - Étape 6 : vérification des surfaces et lignes

Au 1/10000, la norme ISOM précise que :

- la surface minimale d'une couleur est de 0,75mm<sup>2</sup> soit 75m<sup>2</sup> sur le terrain,
- la surface minimale d'une couleur « tramée » est de 1,5mm<sup>2</sup> soit 150m<sup>2</sup> sur le terrain,
- la longueur d'une falaise d'un talus est de 0,9mm soit 9m sur le terrain.

Les versions d'Ocad10, 11 et supérieures permettent de sélectionner l'ensemble des éléments d'un type dont la dimension est inférieure /supérieure / égale à une valeur donnée. Cela permet donc de vérifier rapidement la surface ou longueur minimale des symboles dessinés.



Si vous souhaitez vérifier par exemple la surface du symbole 403 : terrain découvert encombré, sélectionner celui-ci dans la légende. Sur la version 11, ci-dessus, aller dans « sélection » (version 10 dans « carte ») et cliquer sur « Sélectionner des objets d'après leurs propriétés ».

Au 1/10000, la norme stipule que ces surfaces ne doivent pas être inférieures à 150m<sup>2</sup> :

- cliquer sur la propriété « surface »,
- cliquer sur le symbole « < »,
- mettre 150 dans la case « valeur »,
- cliquer sur « sélection », une fenêtre s'ouvre et indique les objets (dans notre cas des surfaces) qui ne sont pas à la taille.

Sur la carte, ces surfaces apparaissent entourées d'un petit carré noir. La manipulation est identique pour les longueurs. Vous pouvez naturellement supprimer l'ensemble des surfaces qui ne respectent pas la norme en cliquant sur un des petits carrés noirs sur la carte puis supprimer. Toutefois soyez prudent, son utilisation sans distinction et visite sur le terrain peuvent réserver des surprises.

Le travail de vérification, relatif aux écarts minimales entre symboles d'une même couleur vus au chapitre 1.1, ne peut se faire, par contre, que manuellement.

### Conclusion

Au delà du constat et du tutoriel présenté ci-dessus, pour le commanditaire se pose la nécessité d'exiger dans le contrat du cartographe, le strict respect des normes et une qualité de dessin irréprochable.